

À la une

Le changement climatique entre dans le prétoire de la Cour européenne des droits de l'Homme

note par Sara BRIMO sous CEDH, 9 avr. 2024

Le 9 avril 2024, la Cour de Strasbourg s'est, pour la première fois, penchée sur la violation des droits fondamentaux protégés par la Convention européenne des droits de l'Homme en raison de l'inaction de certains États parties en matière de changement climatique.



© appldesign_AdobeStock

Actualité

Les avocats marseillais choisissent un binôme à la tête du barreau

focus

« C'est par l'union que nous vaincrons »

entretien avec Niels BERNARDINI

Technique

Bien vieillir et autonomie : présentation de la loi

par Nathalie FINCK

sous L. n° 2024-317, 8 avr. 2024

Doctrine

Regard d'un praticien sur le mariage des majeurs protégés

étude par Christian GAMALEU KAMENI

Gazette Spécialisée

DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- Alain SAURET

Président du conseil scientifique de FIDERE Avocats

- Alexis BUGADA

Professeur à l'université d'Aix-Marseille

- Geoffroy DE RAINCOURT

Avocat au barreau de Paris, associé gérant, FIDERE Avocats

AVEC LA PARTICIPATION DE

Mélanie ATINDÉHOU-LAPORTE, Jessica ATTALI-COLAS, Marina DOITHIER, Erwane HADJADJ, Salira HARIR, Pierre LE COHU, Emma ORLANDINI, Antoine PHILIPPON, Thibault PINATEL, Steven RIOCHE, Delphine RONET-YAGUE, Vincent ROULET, Sophie SERENO et Christine SIHARATH



 FORMATION

Maîtriser la nouvelle procédure d'appel après la réforme

Décrypter le décret n° 2023-1391 du 29 décembre 2023 et les dernières évolutions jurisprudentielles pour être prêt au 1^{er} septembre 2024

VEN. 21 JUIN 2024 / 9H-13H / PARIS 7^e

Formation Lextenso organisée avec
la rédaction de la **Gazette du Palais**

 INTERVENANTS

- **Natalie Fricero**, professeure des universités, université Côte d'Azur, membre du Conseil national de la médiation, doyenne du pôle Justice civile à l'École nationale de la magistrature
- **Arnaud Guyonnet**, avocat à la cour, membre de l'Association des avocats spécialistes en procédure d'appel (ASPRA FRANCE)
- **Valérie Georget**, conseillère à la cour d'appel de Paris, référente de la cour pour la procédure civile



 OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Maîtriser la nouvelle réforme de la procédure d'appel
- Anticiper l'impact de cette réforme sur ses dossiers
- Éviter les sanctions procédurales
- Capturer l'attention des juges en respectant les nouvelles exigences formelles
- Connaître l'actualité jurisprudentielle indispensable en matière de procédure d'appel

PROGRAMME

8H45 : Accueil des participants
9H00 : Début de la formation

La réforme du décret n° 2023-1391 du 29 décembre 2023 : regards croisés d'une universitaire, d'une magistrate et d'un avocat sur les modifications procédurales et l'application de la jurisprudence

- La déclaration d'appel : quelles mentions, quelles sanctions, comment régulariser ?
- Des « écritures » aux « conclusions » : quelles exigences formelles sont posées par le nouvel article 954 du Code de procédure civile ?
- Procédure à bref délai : quelles modifications ?
- Procédure avec mise en état : quels pouvoirs pour le conseiller de la mise en état ?
- Droit transitoire : quelle stratégie mettre en place ?

Questions de la salle

13H00 : Fin de la formation

 PUBLICS CONCERNÉS

Avocats

- Matière : procédure civile
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en procédure civile
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)



Programme et inscription :

<https://lext.so/9mq00t>

Date limite d'inscription :
le jeudi 20 juin à 12H

Tarif : 595 € HT (714 € TTC)

Tarif derniers inscrits -20% :
476 € HT (571,2 € TTC)

Relation clients :

relationclients@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 40



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordnatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2024

· Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 591,16 € TTC

Recueils + table seuls : 576,87 € TTC

Journal, recueil + table : 795,36 €

Abonnement feuilletable numérique : 254,23 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 669 €

Journal, recueil + table : 892 €

Abonnement feuilletable numérique : 249 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 708 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par

courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr

et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas

de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant

unique permettant de retrouver directement l'article

via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL464i4 ■ Les avocats marseillais choisissent un binôme à la tête du barreau 3
- GPL464k5 ■ Démarrage de la consultation nationale sur les attentes des avocats 4
- GPL464h9 ■ Amiable : nouvelle campagne de la Chancellerie et du CNB 5
- GPL464h8 ■ « C'est par l'union que nous vaincrons » entretien avec Niels BERNARDINI 7


Technique

- GPL463w4 ■ Bien vieillir et autonomie : présentation de la loi par Nathalie FINCK sous L. n° 2024-317, 8 avr. 2024 10

Doctrine

- GPL463i3 ■ Regard d'un praticien sur le mariage des majeurs protégés étude par Christian GAMALEU KAMENI 13

Jurisprudence

- GPL464b5 ■ Le changement climatique entre dans le prétoire de la Cour européenne des droits de l'Homme note par Sara BRIMO sous CEDH, 9 avr. 2024 16
- GPL463w3 ■ Caractérisation et jugement du délit de collecte de données à caractère personnel par un moyen frauduleux, déloyal ou illicite note par Rodolphe MÉSA sous Cass. crim., 30 avr. 2024 20
- GPL463s0 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation par Catherine BERLAUD 23
- GPL463s8 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 28
- GPL463r9 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme par Catherine BERLAUD 31
- GPL463q3 ■ Chronique de jurisprudence en droit des biens par Julien DUBARRY et Antoine TOUZAIN <https://text.so/GPL463q3> 

Aux marches du Palais

Portrait

- GPL464g4 ■ Antoine Vaast, bâtonnier du barreau d'Arras 32

Gazette Spécialisée

DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE 33

Sous la responsabilité scientifique de
Alain SAURET, Alexis BUGADA
et Geoffroy DE RAINCOURT